

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

N° d'enregistrement :

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Date de réception :

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le :

08/10/2021	08/11/2021 2021-0693
	1. Intitulé du projet
Aménagement parcelle K1379 quartier D	ruprey au Marin
2. Identification o	du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	
Nom	Prénom
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale	SCI MARIN RIVER
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	DAVID MOUTOUSSAMY
RCS / SIRET 8 8 0 3 3 5 7	6 5 0 0 1 7 Forme juridique SCI
Joign	nez à votre demande l'annexe obligatoire n°1
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	eau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet
	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.
(1°)	Projet de station-service classé ICPE, sous régime de déclaration
41°)	Création de 54 places de parking ouvertes au public
47a	projet de plus de 0.5ha soumis à autorisation de défrichement
	4. Caractéristiques générales du projet
	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire
4.1 Nature du projet, y compris les éver	ituels travaux de demolition
	éation de deux bâtiments: commerces, services: voir note jointe station service, La surface au plancher totale est estimée à 498.00 m².
	mise hors d'eau des installations, pour cela l'étude de risques réalisée met en qu'à la cote altimétrique de 3,7 m NGM.
l'étude de risques jointe en annexe. Ce	de ceinture, dont le schéma de principe et la profil en travers type est décrit dans e fossé sera localisé en bordure du projet, sur la parcelle voisine. Pour cela, une à été réalisé avec la propriétaire de la parcelle voisine. La caractère permanent de

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

ce fossé y est mentionné. Cette convention signée est jointe en annexe.

4.2 Objectifs du projet

Opération immobilière, voir note de présentation jointe

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet prévoit la réalisation en une seule phase de travaux. Les travaux consistent en :

Phase 1

- Remblai de l'ensemble de la parcelle jusqu'à la cote de 3,7 m NGM
- Réalisation d'un mur de soutènement et d'un fossé en bordure de la parcelle.

Phase 2: après validation phase DEAL

- Réalisation des bâtiments

le projet concerne la parcelle K1379,ce projet ne fait partie d'aucun projet global avec la ou les parcelles avoisinantes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Par sa localisation en "entrée de ville" et sa proximité avec la zone Artimer, le secteur Duprey Est est une zone de développement à fort potentiel.

Le fond du fossé situé en bordure est placé à la cote altimétrique de 0,3 m NGM. Cette cote permet de garantir une mise en eau de ce fossé à chaque crue, permettant de restaurer la zone humide actuelle (non recensée officiellement) observée lors de notre visite de terrain. Le volume du fossé permet également de compenser les impacts du remblai sur le risque d'inondation

	strative(s) d'autorisation le projet a-t-i nentale devra être jointe au(x) dossie	
Dossier ICPE : Régime de déclarati	on	
Dossier de déclaration "loi sur l'eau 3.2.2.0 Remblais dans le lit majeur	' : de la Rivière Trou Manuel d'une supe	erficie de 5331.00 m²
		on - préciser les unités de mesure utilisées
Parcelle K1379 issu de la K1246 + v	deurs caractéristiques voies de liaison avec la RN5	Valeur(s)
Surface au plancher totale		498.00 m ²
Surface des voiries et parkings		2698.00 m²
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 60°52'51"11 Lat. 14°28'12"85
Quartier Duprey	Pour les catégories 5° a), 6° a), b)	
Le Marin		Long°'" Lat°'"_ Long°'" Lat°'"_
	oignez à votre demande les anne	voc nº 2 à 4
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'u at les projet et	e existant? Oui Non 🔻

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Ce projet est situé sur la commune du Marin, à proximité de la Mangrove. Toutefois, ce projet n'est pas situé sur la mangrove et n'impactera pas cette dernière. Historiquement, notre visite de terrain et enquête témoigne de la présence d'une ancienne parcelle agricole sur cette parcelle et a donc toujours été travaillée par l'homme.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		K	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		x	Le terrain est situé à proximité d'une zone de mangrove recensée par l'inventaire des zones humides de la DEAL en 2015 mais n'impacte pas cette dernière. Notre visite de terrain met en évidence des traces de zones humides en bordure immédiate de la RN5, créée par l'écoulement des eaux pluviales à travers les ouvrages sous la RN5. Cette zone est donc issue du mauvais écoulement des eaux de pluie. Le projet prévoit la suppression de cette zone en la compensant par un fossé en bordure du projet. Le fonctionnement du fossé garanti une mise en eau régulière.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Le site est situé en zone orange et orange-bleue, pour un aléa inondation fort. Le site est également concerné par les aléas submersion marine (moyen), liquéfaction (moyen) et tsunami (fort) PPRn approuvé le 30 Décembre 2013
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		K	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		K	
Dans un site inscrit ?		ĸ	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		K	

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant : De quelle nature? De quelle importance? Oui Non Appréciez sommairement l'impact potentiel Incidences potentielles Engendre-t-il des prélèvements × d'eau? Si oui, dans quel milieu? Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications × prévisibles des masses d'eau souterraines? Ressources Est-il excédentaire × en matériaux? Remblai projeté sur une superficie totale de 5331.00 m² Est-il déficitaire en matériaux? Si oui, utilise-t-il les x ressources naturelles du sol ou du soussol? Est-il susceptible Les perturbations occasionnées ne le seront que durant la phase travaux. d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la × biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques? Milieu naturel Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il × susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une lespèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?			Les impacts de la zone d'aménagement sont intégralement compensés. Compte-tenu de la nature de l'installation ICPE, toutes les mesures pour contenir une pollution accidentelle seront prises (rétention, confinement).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le site est situé en zone orange et orange-bleue, pour un aléa inondation fort. Le site est également concerné par les aléas submersion marine (moyen), liquéfaction (moyen) et tsunami (fort) Compensation centennale vis-à-vis de la ligne d'eau
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		K	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Personnel de chantier en phase travaux Utilisateurs des installations en phase d'exploitation
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Le trafic routier peut engendrer des nuisances sonores. Toutefois, la proximité immédiate avec la RN5 implique que ces nuisances sonores existent déjà actuellement.

		I		Odeurs générées par la distribution de carburant notamment.
	F			
	Engendre-t-il des odeurs ?	×		
	Est-il concerné par			
	des nuisances		x	
	olfactives ?			
	A			
				En phase travaux, la réalisation des travaux est susceptible de provoquer des
				nuisances vibratoires.
	Engendre-t-il des vibrations?	×		
	Est-il concerné par des vibrations ?	П	x	
	des vibidiloris ?	J .		
				Eclairage public
	Engendre-t-il des			
	émissions lumineuses	K		
	?			
	Est-il concerné par des émissions		K	
	lumineuses ?			
	计对称中心区积			Emission de poussières en phase travaux.
				Gaz d'échappement et émissions de composés organiques volatiles à
				proximité de la station-service. Un espace suffisamment aéré autour des
	Engendre-t-il des rejets dans l'air?	×		points de distribution permet une dilution efficace des polluants émis.
		•		
				Il est prévu la mise en place d'un réseau d'eaux pluviales avec la mise en œuvre de séparateurs à hydrocarbures pour le traitement du rejet de la
	Engandra til das			station-service.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?			
	Si oui, dans quel	K		Deux exutoires seront mis en place dans le fossé créé en bordure du projet.
	milieu ?			
Emissions				Les eaux usées seront raccordées gravitairement au réseau communal (RN5)
				Les eaux asces seront raccoraces gravitairement du reseau communa (mys)
	Engendre-t-il des	ĸ		
	effluents ?		ш	
				Les déchets générés seront classiques : essentiellement des cartons.
	Engendre-t-il la			
	production de déchets non	×		
	dangereux, inertes,	ا ت		
	dangereux?			

A			-	
Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		K	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		K	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ?	fiées a	υ 6.1 s	cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non Si oui, décriv	ez lesc	quelles	and the state of t
4.2 Les incides	noos du projet identifi	áos au	4.1.50	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
20 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Non × Si oui, décri			n-elles susceptibles à avoit des elleis de flatore il arisitorifiere :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Tous les produits dangereux et nocifs pour l'environnement seront stockés sur rétention, un dispositif de confinement sera installé sur le réseau pluvial pour permettre d'éviter tout rejet de pollution accidentelle.

Le fossé en bordure du site sera créé de manière à garantir une mise en eau régulière sur toute sa longueur, permettant ainsi de conserver le fonctionnement de l'écoulement pluvial actuel et donc de favoriser l'implantation d'une zone humide.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

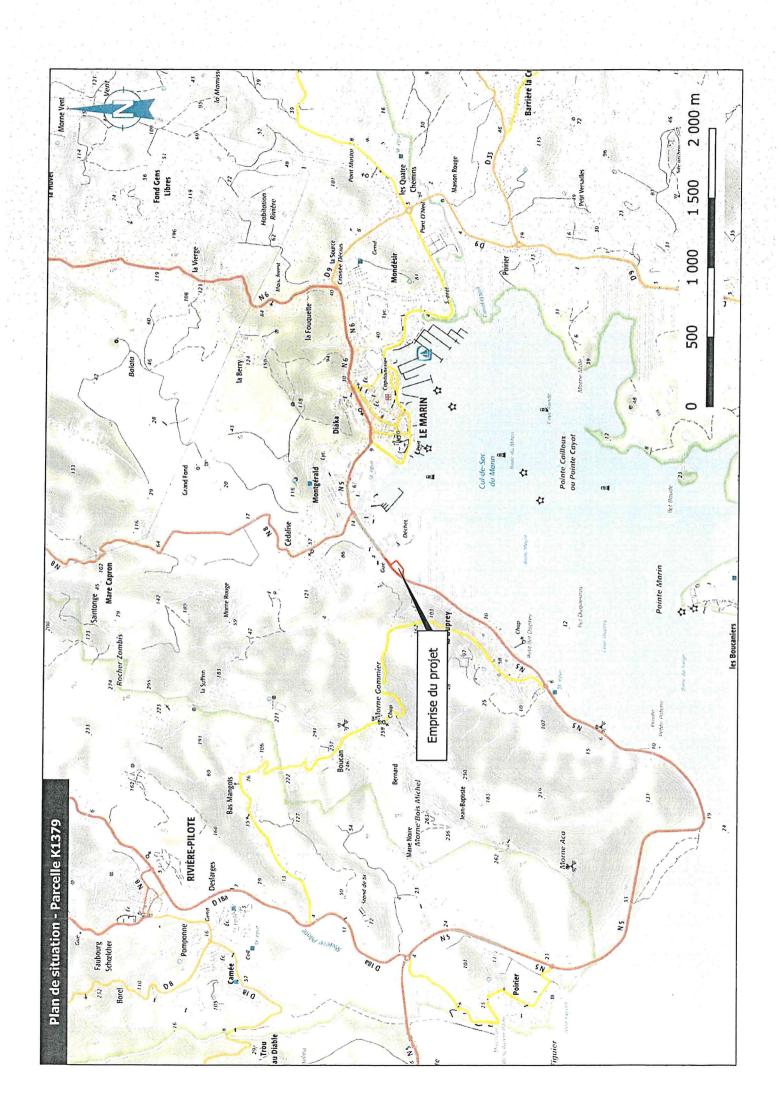
Compte tenu de la faible surface mise en jeu, moins de 1 ha et des compensations mises en œuvre ce projet semble répondre aux attentes environnementales et ne devrait pas faire l'objet d'une évaluation environnementale.

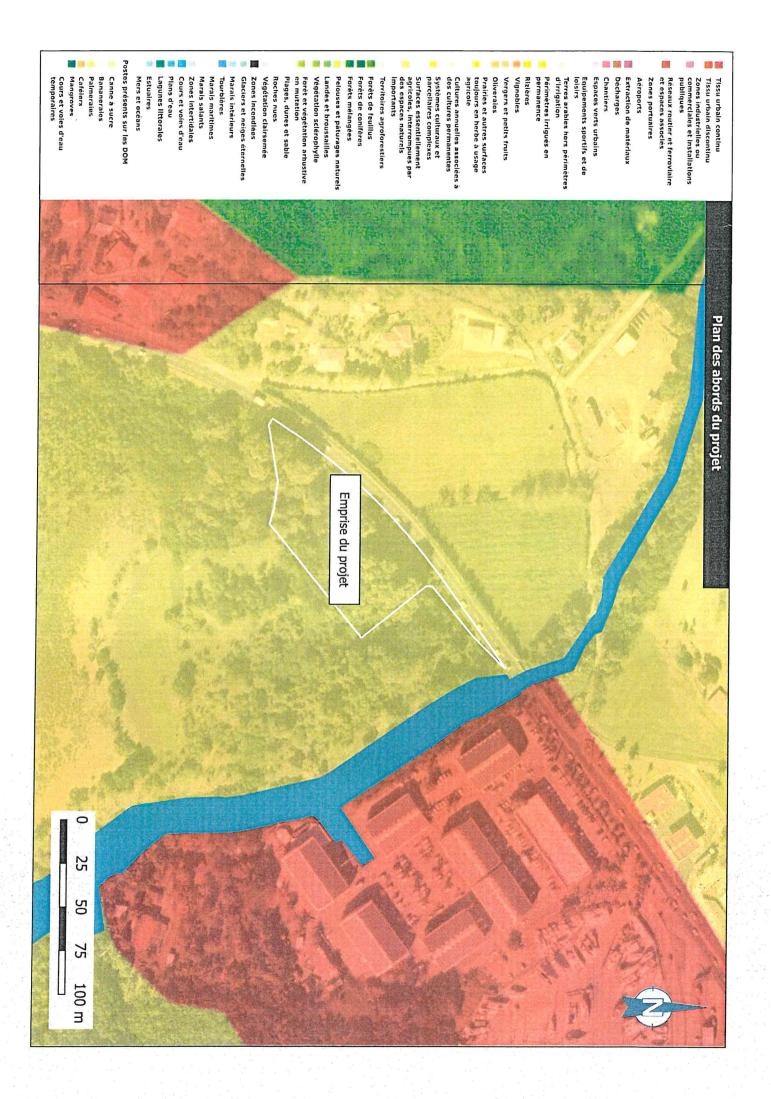
8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

		Objet		
Etude de risq	ues au titre du PPRn		,	
Inventaire fac	unistique et floristique réal	isé sur site en Avril 2021		
Certificat de r	non boisement			
		4		
		9. Engagement et signo	ature	
Je certifie su	ur l'honneur l'exactitude	des renseignements ci-dessus		
Fait à	LE LAMENTIN	- La reconstruction - Lai	Э,	08/11/2021
		Y		
Signature		SCI MARIN RIVER		
o.g.		0596.57 76 76		
		La Favorite - 97232 LE LAMEN RCS : FORT-DE-FRANCE 880 335 765 00	TIN	

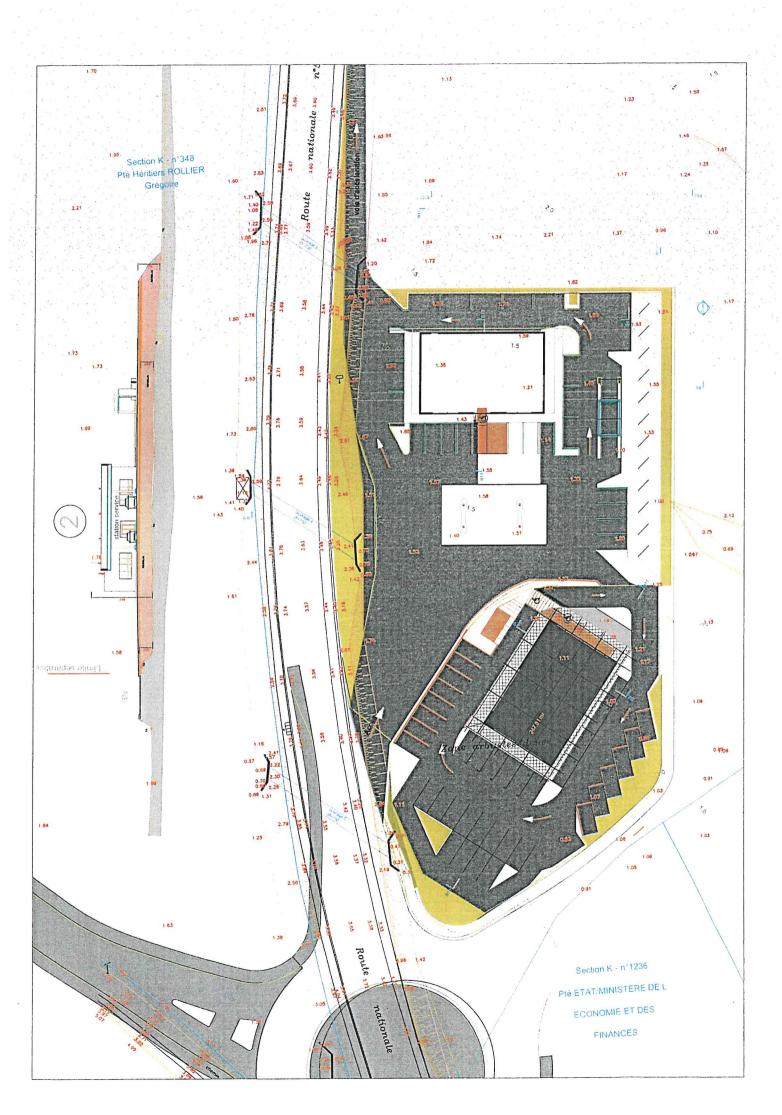






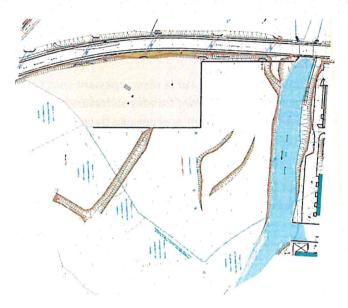
5





NOTE DE PRESENTATION PROJET

4.2- La parcelle K 1379 d'une surface de 5 091.00 m2 (issu de la parcelle originel K 1246 – projet géomètre) a été acquise par la SCI RIVER.
Cette parcelle est bordée à l'ouest par la RN 5, l'EST par la K 1246, Nord, la rivière trou manuel, Sud par la K 1236 et K1237

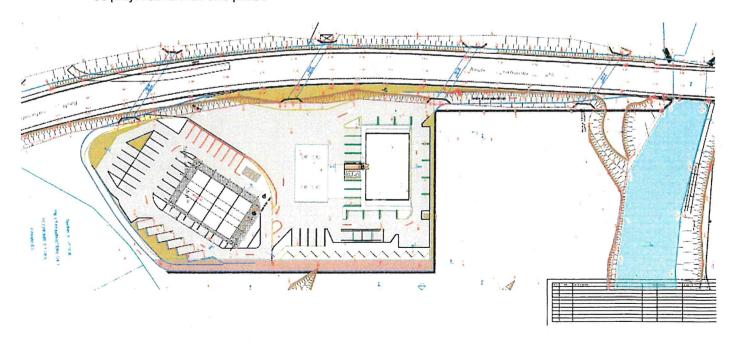


4.2.1 Projet d'aménagement

Il est prévu sur la parcelle la réalisation de deux bâtiments, des espaces de circulation extérieures et parking :

- 1 bâtiment à vocation commerciale
- 1 bâtiment destiné à la distribution de carburant et boutique (station-service)

Ce projet se fera en une phase



NOTE DE PRESENTATION PROJET

4.3.2 Accès et réseaux

L'accès au projet s'effectuera à partir de la RN 5 ainsi que la sortie tel que prévu au plan de masse.

- Assainissement EU/EV : le projet sera raccordé sur le réseau EU/EP passant sous l'accotement de la RN 5
- Eau potable : le projet sera raccordé sur le réseau passant sous l'accotement de la RN 5
- Eau pluviale : les eaux de surface seront traitées au travers d'un décanteur à hydrocarbure, les eaux de pluie des bâtiments seront évacuées au travers du réseau EP du projet
- Electricité: le projet sera raccordé sur le réseau selon les prescriptions du concessionnaire

Il est à rappeler que le projet concerne la parcelle K1379, que ce projet ne fait partie d'aucun projet global avec la ou les parcelles avoisinantes.

FIN

NOTE EXPLICATIVE STATION-SERVICE PROJETÉE

NATURE ET VOLUME DE STOCKAGE DE LIQUIDE INFLAMMABLE

Rubrique 4734

		1 ^{ère} catégorie	2 ^{ième} catégorie
Capacité de stockage		Super SP	Gasoil
Cuve 1 enterrée double enveloppe	Compartiment 1	40 m ³	
Cuve 2 enterrée double enveloppe	Compartiment 1		25 m ³
	Compartiment 2	*	15 m ³
Capacité de stockage		40 m ³	40 m ³
Coefficient masse volumique (tonne / m3)		0.755	0.845
Capacité de stockage		30. 20t	33.8 t
Capacité totale de stockage		64	l t

Capacité de stockage d'essence < à 50 t Capacité de stockage au total < à 1000 t

Statut : Non Classé au titre de la rubrique 4734

VOLUME ANNUEL DE CARBURANT DISTRIBUÉ PRÉVU

Rubrique 1435

,	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ième} catégorie		
	Super SP	Gasoil		
Volume annuel distribué (estimé)	1200 m ³	1800 m³		
Volume total annuel distribué (estimé)	3000 m ³			

Volume total annuel de carburant distribué < à 20 000 m³

Statut : soumis à Déclaration avec Contrôle au titre de la rubrique 1435

DÉTAILS DE L'INSTALLATION

1 Piste de distribution

Les pistes de distribution sont réalisées entièrement en béton étanche (coulées dans la masse) équipées de regards à grille reliés par un réseau spécifique au séparateur d'hydrocarbures. Les limites extérieures des dalles béton sont au minimum à 3,00 m des carrosseries des distributeurs de carburant.

Pour l'installation des pompes, 2 îlots en béton sont réalisés sur la piste de distribution

Dimensions piste de distribution

Longueur 20.00 x Largeur 10 = 200.00 m2

2 Aire de dépotage

Aire de dépotage carburant (sur piste de distribution)

L'aire de dépotage est réalisé entièrement en béton étanche avec pentes incorporées vers le regard à grille relié par un réseau spécifique au séparateur hydrocarbures.

Longueur 4,00 x Largeur 3,00 = 12,00 m2 inclus dans la

dalle de distribution

Regard de dépotage

Le regard de dépotage est réalisé en maçonnerie enduit étanche. Le fond du regard est équipé d'un regard à grille relié par un réseau spécifique au séparateur hydrocarbures. Chaque bouche de dépotage est équipée de raccords normalisés (symétrique pour GO et GFR pour les essences sans plomb). Le raccord de reprise vapeur phase 1 est normalisé.

Le regard est fermé par un capot tôle aluminium articulé et dispose d'un dispositif de fermeture cadenassable.

3 Eaux pluviales

Eaux pluviales pistes de distributions et dépotage

Les eaux pluviales des aires de distribution, aire de dépotage carburants (ruissellements chargés d'hydrocarbures) sont traitées avant leur rejet vers le réseau EP par un séparateur d'hydrocarbures équipé d'un débourbeur, d'un filtre coalesceur, d'un dispositif à obturation automatique ainsi que d'une alarme visuelle et sonore située près du TGBT.

Débit du séparateur

litres / S

Rejet inférieur à

5 mg/l

Suivant conditions d'essais des normes NF XP 16 – 441 et pr EN 858 – 1.

Eaux pluviales auvent piste

Les eaux pluviales des auvents sont traitées par un réseau spécifique EP.

Pollution de l'air (phase 1 – phase 2)

Phase 1 (Retour Vapeur 1)

Les évents de mise à l'air libres des réservoirs sont à une distance de **19.00** m (mesurée horizontalement) des parois de l'appareil distributeur le plus proche et à 4 m de haut.

Ceux-ci sont équipés d'un dispositif de reprise des vapeurs par camion citerne pour les produits de catégorie B, et à l'air libre pour les produits de catégorie C.

Phase 2 (Retour Vapeur 2)

Une tuyauterie est installée entre les appareils de distribution et le stockage pour la récupération des vapeurs en phase 2.

La liaison se fait vers le trou d'homme du compartiment carburant le plus proche, avec connexion sur le plateau.

Les tuyauteries utilisées et installées sont du type COMPOSITE double enveloppe.

Les appareils de distribution seront équipés d'un système de retour vapeur avec contrôle électronique.

4 <u>Tuyauteries hydrocarbures pour les produits de 1ère et 2ème catégorie</u>

Les tuyauteries utilisées et installées sont du type COMPOSITE double enveloppe.

5 Moyens de lutte contre l'incendie

Aire de distribution VL

- 1 couverture anti-feu implantée sur piste hors zone dangereuse
- 1 extincteur 6 kg homologué 233 AB positionné sur chaque îlot

Aire de dépotage

1 bac à sable de 100 l'avec pelle sur l'aire de dépotage

Boutique

- 1 extincteur CO2 de 2 kg situé au droit de l'armoire électrique
- 1 extincteur 6 kg homologué 233 AB situé dans la zone caisse
- 1 couverture anti-feu
- 1 poste téléphonique
- 1 panneau affichage indiquant les numéros d'appel d'urgence (pompiers police)
- 1 bouton coup de poing d'arrêt général de la distribution positionné sur le plan de travail de la caisse
- 1 bouton coup de poing d'arrêt général de la distribution de GPL-C
- 1 extincteur à poudre ABC au niveau de la réserve

6 <u>Information des usagers</u>

Installation d'interphonie permet au préposé à l'installation de rappeler aux usagers la conduite à tenir en cas de danger ou d'incidents.

Le poste d'interphonie est installé à la caisse.

Les haut-parleurs sont installés sur chaque poteau des auvents ainsi qu'un bouton qui permet aux usagers de faire appel au préposé.

Les prescriptions que doivent observer les usagers sont signalées au moyen de pictogrammes fixés sur chaque face des distributeurs de carburant.

7 Consignes d'exploitation

Les consignes d'exploitation sont affichées à un endroit visible et à disposition du personnel.

8 Contrat d'entretien

Les équipements suivant font l'objet d'un contrat d'entretien :

- le séparateur d'hydrocarbures
- les distributeurs de carburant
- les réservoirs hydrocarbures
- les extincteurs
- les alarmes

9 Contrôles périodiques

L'installation électrique est contrôlée chaque année par un organisme agréé. Contrôle périodique de la RV2 contrôlée tous les 3 ans.

La vérification périodique des appareils distributeurs fait l'objet d'un contrat avec un organisme agréé. L'ensemble de l'installation sera contrôlé par un organisme agréé dans les 6 mois qui suivent l'ouverture de la station-service.

